

Soins de longue durée



L'engagement du Canada à vouloir procurer des soins aux vétérans blessés, handicapés ou vieillissants est une priorité qui remonte à la Première Guerre mondiale. Bien que les soins de longue durée soient de compétence provinciale, Anciens Combattants Canada (ACC) contribue à en payer les coûts lorsque certains critères sont réunis.

Qui est admissible à l'aide financière accordée au coût des soins de longue durée?

La décision d'ACC de vous accorder de l'aide financière pour le coût des soins de longue durée se fonde sur les facteurs suivants :

- votre ou vos besoins en matière de soins de santé;
- le lien entre votre invalidité et votre service;
- votre revenu; et
- votre service militaire.

Comment présenter une demande?

Puisque la gestion du processus d'évaluation et de placement en matière de soins de longue durée au Canada relève des autorités provinciales, régionales ou locales, il faut d'abord communiquer avec l'autorité responsable là où vous vivez pour déterminer si vous avez besoin de ces soins. Une fois les besoins confirmés, il faut ensuite communiquer avec nous au bureau d'ACC le plus près de chez vous ou en composant le **1-866-522-2022**.

À retenir

Si aucun lit pour soins de longue durée n'est vacant, l'autorité responsable inscrira votre nom à une liste d'attente ou vous offrira d'autres choix. Dans une telle situation, vous pourriez avoir droit au soutien et aux services à domicile offerts dans le cadre du **Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)**.

Programmes connexes

Programme pour l'autonomie des anciens combattants

Pour tout renseignement:
veterans.gc.ca
1 866 522-2122

This is one in a series of program fact sheets available through the Publications Hub on the VAC Website.



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

veterans.gc.ca

Canada